

Currency Adjustment Factor (CAF)

Directives de compensation des devises

Valable à partir de 01.01.2021

Apérçu / sommaire

| | | |
|----------|----------------------------|----------|
| 1 | Champ d'application | 2 |
| 2 | Réglementation | 2 |
| 3 | Calcul | 3 |

1 Champ d'application

- 1.1 Le facteur d'ajustement des devises (CAF pour currency adjustment factor) est facturé sur le tronçon de CFF Cargo.
- 1.2 Sauf accord contraire, CFF Cargo applique ce CAF en plus de la contre-prestation convenue par contrat pour chaque wagon chargé.
- 1.3 Le CAF ne s'applique pas aux wagons vides (codes NHM 9921 et 9922) non fournis par le transporteur.
- 1.4 De plus la compensation monétaire n'est pas appliquée aux unités de transport intermodal vides, aux grilles vides pour palettes sans marchandise après un transport ferroviaire chargé, aux demi-palettes en plastique, aux emballages vides usagés, aux wagons-navettes retour après un transport à charge et aux véhicules routiers usagés « chaussée roulante ».

2 Réglementation

- 2.1 Les calculs de CFF Cargo se basent sur le cours de change officiel de la Banque nationale suisse (BNS).
- 2.2 Le CAF est actualisé au maximum deux fois par an.
- 2.3 Le CAF modifié prend effet le premier du mois et doit être annoncé par écrit par l'une des parties contractantes, au moins 3 semaines à l'avance.
- 2.4 Le CAF est actualisé dès lors que le cours de change est durablement (c'est-à-dire pendant 60 jours consécutifs)
 - ➔ inférieur à CHF/EUR 1.12: le CAF est alors multiplié par deux;
 - ➔ entre CHF/EUR 1.12 et 1.22: le CAF est alors abaissé de 25% par rapport au double;
 - ➔ entre CHF/EUR 1.22 et 1.29: le CAF est alors abaissé au niveau simple;
 - ➔ entre CHF/EUR 1.29 et 1.35: le CAF est alors réduit à 50% du niveau simple;
 - ➔ supérieur à CHF/EUR 1.35: la majoration du CAF est alors supprimée.

Remarque: la base de calcul est le niveau simple (cours compris entre CHF/EUR 1.22 (incl.) et 1.29).

3 Calcul

- 3.1 Depuis le 1er janvier 2021, le CAF est calculé selon les tableaux et les conditions suivantes.

Cours de change inférieur à CHF/EUR 1.12 (CAF doublé):

| Distance parcourue en Suisse conf. au DIUM Suisse | Wagons à 2 essieux | Wagons à 4 essieux |
|---|--------------------|--------------------|
| <51 km | 30 € | 60 € |
| 51-200 km | 54 € | 108 € |
| >200 km | 76 € | 152 € |

Cours de change compris entre CHF/EUR 1.12 (incl.) et 1.22 (réduction de 25% du double):

| Distance parcourue en Suisse conf. au DIUM Suisse | Wagons à 2 essieux | Wagons à 4 essieux |
|---|--------------------|--------------------|
| <51 km | 23 € | 45 € |
| 51-200 km | 40 € | 81 € |
| >200 km | 57 € | 114 € |

Cours de change compris entre CHF/EUR 1.22 (incl.) et 1.29 (niveau simple):

| Distance parcourue en Suisse conf. au DIUM Suisse | Wagons à 2 essieux | Wagons à 4 essieux |
|---|--------------------|--------------------|
| <51 km | 15 € | 30 € |
| 51-200 km | 27 € | 54 € |
| >200 km | 38 € | 76 € |

Cours de change compris entre CHF/EUR 1.29 (incl.) et 1.35 (réduction de 50% du niveau simple):

| Distance parcourue en Suisse conf. au DIUM Suisse | Wagons à 2 essieux | Wagons à 4 essieux |
|---|--------------------|--------------------|
| <51 km | 8 € | 15 € |
| 51-200 km | 14 € | 27 € |
| >200 km | 19 € | 38 € |
